

berça au bruit des ciseaux attaquant le choïn ou le tournus. De solides études au Collège le préparent à son art et déjà, aux moments de loisir il s'empare des outils paternels et s'essaie lui-même à tailler dans la matière des figures naïves.

A 17 ans, Claude Grange est aux Beaux-Arts à Lyon. Il fréquente l'atelier de Pierre Aubert et collabore bientôt avec son maître, dont après la mort il achèvera seul les travaux entrepris.

En 1906 Claude Grange obtient la bourse d'études à Paris, entre la même année aux Beaux-Arts tout en fréquentant parallèlement l'atelier du maître Injalbert.

Inlassablement Claude Grange travaille et améliore sa technique. Sans nul souci d'étonner il poursuit ses travaux et après s'être vu décerner une mention honorable au Salon des Artistes Français en 1910 il obtient en 1911 le premier second grand Prix de Rome pour sa composition « Electre veillant sur le sommeil d'Oréste » que l'on peut voir au Musée de Vienne. En 1912 il présente un « Berger de Chaldée érudiant les astres » et en 1913 « Concours de chant entre des bergers ».

Claude Grange part pour la villa Médicis. En 1914 la Société des Artistes Français lui décerne sa médaille de bronze pour son groupe « Le Soir » dont nous reproduisons une étude dans ce numéro.

Et c'est la guerre. Le sergent Claude Grange prend la place du sculpteur. Durant quatre années, il vivra la rude existence du poilu et c'est un commandant d'infanterie de Marine portant la croix avec palmes et étoiles et la rosette de la Légion d'honneur qui en 1919 regagnera l'atelier de la cité Falguière.

Ces heures terribles, ces heures au cours desquelles il a vu tomber à ses côtés tant de camarades de combat, vont marquer dans son œuvre.

Aux monuments élevés à la génération du Sacrifice, Claude Grange va apporter tout son art et de nombreuses stèles glorieuses porteront sa signature. Verdun, Lunéville, Lyon, Sainte-Colombe, Saint-Jean-de-Bournay, Vienne, font appel au sculpteur pour honorer la mémoire de ceux qu'elles pleurent.

Et les années passent. Claude Grange réalise toujours son œuvre. Mis à part le romantisme de son magnifique Berlioz, il semble qu'il cherche dans les thèmes religieux les sujets qu'il a au début empruntés à la mythologie.

« Le calvaire », « Vierge à l'enfant », de même que « Le Christ » et les Béatitudes qui décorent la Chapelle du Nouvel Hôpital de Vienne, témoignent en ce sens.

Au début de la guerre 1939-40, le chef de bataillon Claude Grange part pour la Syrie où il restera longtemps encore après la fin des hostilités, puis démobilisé, il regagne la France et Paris, où il se remet au travail malgré les difficultés, n'ayant d'autres buts que de poursuivre son œuvre.

Il est probable que l'avenir découvrira dans la première moitié de ce siècle, au point de vue de l'art sculptural, une sorte d'évolution vers un néo-classicisme vers un classicisme libéré des contingences qui visaient à une perfection extra-humaine, vers un classicisme laissant à la pierre une force et un lyrisme.

Claude Grange est de ceux qui travaillent simplement à créer de l'émotion de la sensibilité, du beau.

L'exposition qui s'ouvre aujourd'hui réunit vingt dessins de nus à la sanguine, dessins de sculpteur où la valeur des formes et des volumes est largement traitée : quelques bronzes, une tête de pierre « La mère », et de belles esquisses en terre cuite parmi lesquelles deux Berlioz, une Vienne Romaine portant un temple et une Vienne moderne portant un métier à tisser.

Les visiteurs se feront un devoir et un plaisir de se rendre cette quinzaine à la Galerie Art-Curiosités, pour y admirer la belle exposition de Claude Grange. Prosper GIEN.

tuer partie civile dans les poursuites engagées.

L'accord complet se constata entre patrons et ouvriers, les droits de chacun étant bien délimités, particulièrement pour l'apprentissage, la formation et l'établissement des nouveaux admis dans la corporation.

Enfin, pour terminer, le secrétaire fait plébisciter la Charte corporative qui précise les avantages de cette nouvelle formule de la grande famille professionnelle, laquelle comprend pour notre région les huit cantons environnants.

« La Sécurité du Centre » tous genres de surveillance, usines, commerces, chantiers, etc... Enquêtes, renseignements et missions dans tous pays. S'adresser à B. RATIVAL, 1, montée Beaumur, à VIENNE.

Etrier Viennois. — Réunion de tous les membres le samedi 16, à 17 heures, au siège, brasserie Courbon, pour la prochaine reprise des cours.

La Cigale. — Le directeur des cours d'instruments fait connaître aux élèves que les cours auront lieu dorénavant tous les vendredis.

L. F. A. G. — Par suite de la rigueur de la température, la réunion des adhérentes de la L.A.C. n'aura pas lieu le 25 et sera remise à une date ultérieure.

Morte à son domicile. — Les voisins de Mme veuve Jules Vabre, née Anne Dupuis, 78 ans, habitant, 66, rue Druge, inquiets de n'avoir pas vu la septuagénaire, prévinrent la police. Le brigadier Froget et l'agent Cordier pénétrant dans le domicile trouvèrent la malheureuse ne donnant plus signe de vie. Le docteur Vivien ne put que constater la mort due à une cause naturelle.

Les Eclairées de France au sanatorium de Seyssuel

Les Eclairées de France et les Petites Ailes ont donné dimanche une séance récréative au sanatorium de Seyssuel.

Dans la salle des fêtes de l'établissement, une centaine de pensionnaires se pressaient. Au premier rang avaient pris place M. Trocmé, médecin directeur ; Mme Vitowski, infirmière major ; les infirmières.

Un charmant programme se déroula : chœurs, chants exécutés avec grâce et fraîcheur, parmi lesquels : « C'est si simple d'aimer » ; une saynète : « Bonjour, Madame Nicolas, donnée par deux « Petites Ailes », mimant avec beaucoup de réalisme un dialogue de vieilles personnes ; un curieux numéro d'imitation de marionnettes, la vieille saynète française : « Sur le pont de Nantes », un chant nicçois avec danses.

En deuxième partie, petites et jeunes actrices représentèrent une journée au camp, depuis le réveil jusqu'à la veillée. Pour beaucoup de spectatrices ce fut une révélation que cette image de la vie saine et de bonne humeur du scoutisme féminin.

Les malades furent très touchés de la gentillesse des Eclairées et des Petites Ailes. L'assistance manifesta vivement sa gratitude à l'égard des jeunes filles dont l'entrain avait animé les divertissements.

Pour cette généreuse initiative que les jeunes Eclairées saient vivement complimenter.

CHRONIQUE ARTISANALE

La Chambre de Métiers de Vienne communique :

De nombreux Artisans ne se sont pas encore fait recenser par le Bureau Artisanal des Métiers de Vienne.

Pour ceux qui ignorent encore le B.A.M. nous devons redire l'objet de son activité. Il consiste à obtenir l'attribution, par les Sections de l'Office Central de Répartition, de contingents de matières destinées aux entreprises des Professions Artisanales. Cette matière obtenue, le B.A.M. la répartit entre les entreprises Artisanales proportionnellement aux besoins reconnus de chacune d'elles.

Il est à noter que tous les Artisans, sans exception, de toutes les professions artisanales, ont l'obligation de se faire recenser au B.A.M. et de lui faire connaître leurs besoins pour chaque matière utilisée par eux.

Nous y insistons : le recensement par le B.A.M. Organisme Officiel, est obligatoire. Les Artisans qui s'y soustraient seraient sans droit aux répartitions.

A cet effet ils devront réclamer au plus tôt un questionnaire au B.A.M. de Vienne, 27, rue Victor-Hugo.

NOTA. — D'autre part il est rappelé que, même recensé par le B.A.M., les artisans devront répondre à tous les questionnaires des Comités d'Organisation.

La LEGION des COMBATTANTS VOUS PARLE

Les messages du MARÉCHAL sont notre loi

Tous, nous étions à l'écoute le soir du premier janvier lorsque le Maréchal nous a adressé son message de Nouvel An.

Penchés sur nos appareils, entourés de toute notre famille, nous avons entendu les paroles de notre Chef, de l'homme qui s'est chargé devant le Pays et devant l'Histoire de sauver la France du désastre mondial.

Et, tandis que nous écoutions les sévères mais justes paroles du Maréchal, notre pensée malgré nous, se transportait quelques mois en arrière, aux sombres jours de juin 1940.

Jun 40... Janvier 1942... Quelle différence entre la voix brisée par l'émotion qui essayait de nous rendre confiance dans les destinées de la Patrie et celle, étonnamment énergique, qui vient une fois de plus, de nous montrer avec calme et précision où est le vrai devoir français.

Le message du premier janvier n'a pas seulement recueilli l'adhésion sans réserve des Français qui, comme nous l'ont lu et médité ; mais il a créé, à travers la Métropole, en zone libre comme en zone occupée, ainsi qu'à travers notre Empire, un immense courant de confiance envers celui dont la sagesse, la volonté, le patriotisme et le sens de l'Honneur sont les vrais et seuls garants du relèvement national.

Une fois de plus, le Maréchal nous a montré la nécessité absolue du renforcement de l'Unité Française.

Une fois de plus, il a porté une condamnation sans appel contre ceux qui « se livrent à d'abjectes besognes de désunion, dans la presse comme dans la radio, à Londres comme à Paris », contre les déserteurs de l'intérieur et de l'extérieur qui ne gardent plus de Français que le nom.

Que nous importent, à nous Français qui suivons et suivrons le Maréchal jusqu'au bout, les rododotages et les remontrances tissées de menaces de ceux qui sentent peser sur eux la condamnation du Maréchal ?

Que nous importe qu'ils joignent à leurs jeux criminels l'indiscipline et l'orgueil ?

Ce que les Ménagères doivent savoir

Les rations de viande

Par arrêté préfectoral en date du 8 janvier, les tickets-lettres BC, BD, BE de la feuille de tickets de viande de janvier (titre C 245 U) ont reçu une valeur de 90 gr. chacun.

Les tickets non utilisés du mois de décembre peuvent avoir une valeur

La Direction du Ravitaillement général de l'Isère communique :

Les consommateurs sont invités à ne pas se dessaisir des tickets restant à leurs titres d'alimentation du mois écoulé ; les tickets ou coupons inemployés peuvent, en effet, être valorisés après coup, ou servir à une inscription, le mois suivant.

Dans le même ordre d'idées, il est recommandé de ne jamais abandonner aux commerçants des feuilles complètes de tickets comportant à la fois des tickets valables et d'autres qui ne le sont pas, ces derniers étant susceptibles d'être valorisés par la suite. Le consommateur doit donc présenter sa feuille au commerçant qui détache le ou les tickets destinés à la perception de la denrée et lui rend le reste.

Distribution de lait écrémé

Afin de supprimer les longues attentes des clients devant les magasins des commerçants qui vendent du lait écrémé, la distribution de lait sera subordonnée à l'inscription chez le détaillant. Les consommateurs de la région de Vienne devront s'inscrire, avant le 20 janvier, chez un détaillant qui vend déjà du lait entier, en remettant le coupon n° 10 de janvier de la feuille semestrielle de coupons.

Les industriels laitiers possédant des magasins de détails s'informeront auprès du Comité de gestion du nombre d'inscriptions qu'ils ne doivent pas dépasser.

Le disponible étant très faible actuellement, seuls les consommateurs



Visa 28.750

Les divisions qu'ils tentent de faire naître entre Français sont désormais vouées à l'échec Parce que le Maréchal a parlé et que ses paroles sont notre loi.

En tant que Français, et à plus forte raison en tant que Légionnaires, liés à la personne du Maréchal par notre serment, nous nous conformerons sans réserve à cette Loi.

Chaque message de notre Chef trace la voie, éclaire la route du redressement, précise et agrandit le champ de notre action.

Selon le vœu qu'il a exprimé le premier janvier, accordons-lui notre absolue confiance.

Faisons la chaîne derrière lui. Avec nous, il conduira notre Patrie vers le plus inespéré des redressements.

DANS L'ISERE

L'attention de nos camarades légionnaires est attirée sur le renouvellement de leurs cotisations. Cette année la cotisation de Légionnaire et de Volontaire de la Révolution Nationale est de 20 fr. Son paiement est constaté par l'apposition d'un timbre (jaune) sur la carte de Légionnaire.

Les cotisations familiales, sans abonnement du Journal, sont maintenues à 10 francs (timbre bleu).

La faible augmentation de la cotisation est loin de compenser la hausse de la plupart des frais engagés par la Légion pour s'efforcer de remplir son écrasante mission.

Nous sommes heureux d'annoncer que sur ces cotisations, la part réservée aux sections communales a doublé, car elle est portée respectivement à 6 francs et 5 francs.

Nous demandons à tous les légionnaires de faciliter la tâche que le président de leur section et ses collaborateurs remplissent avec dévouement en prenant sur leur temps de travail ; veuillez donc les aider en versant votre cotisation sans retard à la section.

De la part de votre président, d'avance merci.

des catégories J3 et V recevront jusqu'à nouvel ordre une ration d'un quart de litre à chaque distribution. Mais tout le monde a intérêt à s'inscrire car, dès que la production du lait aura augmenté, des catégories nouvelles de consommateurs pourront être servies.

Les détaillants seront ravitaillés à tour de rôle et annonceront, par une affiche placée dans leur vitrine, la date de la prochaine distribution. En principe, à chaque distribution, tous les clients recevront la ration fixée. Toutefois, ceux qui pourraient rester seront servis les premiers à la distribution suivante. Au moment de l'inscription, les clients recevront une contre-marque familiale. Le fournisseur touchera un numéro à chaque livraison.

La distribution des pâtes alimentaires

La distribution en janvier des pâtes alimentaires (ou tapioca s'il l'approvisionnement est insuffisant), est autorisée jusqu'au 10 février inclus dans les conditions précisées ci-après :

1. A dater du 20 janvier, dans les communes de Grenoble, La Tronche, Fontaine et Saint-Martin-d'Hères, qui ont déjà bénéficié d'une distribution en décembre.

2. A dater du 16 janvier dans les autres communes du département.

La ration est fixée à 250 grammes par personne pour toutes les catégories de consommateurs, en échange des tickets DL, DM, DN, DK et DF de la feuille de denrées diverses de janvier. Chacun de ces tickets a une valeur de 50 grammes.

Cartes d'alimentation

Les cartes de lait et les nouvelles cartes d'alimentation seront retirées aux bureaux du rationnement, sous les arcades de l'Hôtel-de-Ville, où devront se présenter les personnes convoquées à cet effet.

Il est à signaler que de nombreuses cartes ou fiches n'ont pas encore fait retour des mairies de naissance où la vérification doit être faite.

Chronique Locale

(Suite)

Amicale des anciennes élèves de l'Ecole Primaire supérieure de jeunes filles. — En réponse à un vœu souvent exprimé, une association amicale des anciennes élèves de l'Ecole Supérieure de filles de Vienne est en projet. Une assemblée préparatoire sera tenue en février. Des convocations individuelles étant impossibles, les anciennes élèves que ce projet intéresse voudront bien se mettre en rapport avec leurs anciens professeurs ou avec Mme la directrice, soit par correspondance, soit en s'adressant à l'Ecole les mardis et les vendredis, de 14 à 16 heures.

Les anciennes élèves du cours complémentaire qui a précédé l'Ecole sont invitées à faire partie de cette association. Elles peuvent dès maintenant se mettre en relation avec Mme Allegret, 5, montée de Coupe-Jarret.

COMPTABILITE. Installations mises à jour, vérifications de toutes comptabilités industrielles ou commerciales. Toutes questions intéressant les Sociétés et le Contentieux fiscal. **Gaston MASSOT**, ex-officier ministériel, expert-comptable agréé, 8, montée de Beaumur, 8, à Vienne. Consultations le samedi et sur rendez-vous. (Sérieuses référ.)

Société amicale des retraités de la S.N.C.F. — Dans sa réunion tenue le 11 courant, cette société a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Pellat ; vice-président, M. Perrot ; trésorier, M. Couturier ; secrétaire, M. Gironde ; conseillers, MM. Berzet, Fourméra, Montagna.

Elle a ensuite conféré le titre de président d'honneur à M. Gros, qui a rempli avec dévouement pendant 18 ans les fonctions de président.

Nous félicitons sincèrement les retraités des heureux choix qu'ils ont faits.

Aux réfugiés. — Les réfugiés bénéficiaires de l'allocation, domiciliés à Vienne, sont priés de retirer d'urgence au bureau des réfugiés, rue Chantelouve, ancien hôpital, leur nouveau certificat d'admission, en apportant le titre périmé.

Avis aux propriétaires de chevaux, ânes, mulets, bœufs et vaches de travail. — Les propriétaires sont priés de vouloir bien faire inscrire leurs animaux chez leur bourrelier habituel, avant le 25 janvier, dernier délai ; passée cette date le bourrelier ne répondra pas du travail aux personnes n'ayant pas rempli cette formalité.

Prochainement la Manufacture des Meubles **J. ROSSI** transportera son magasin à Sainte-Colombe à côté de son usine, route Nationale et av. Joubert.

Les coiffeurs viennois et la charte du travail. — Les coiffeurs de la ville ainsi que leur personnel ont tenu une réunion le 7 courant, à l'Hôtel-de-Ville, près de 80 personnes avaient répondu à l'appel du président, M. Delbonnel, assisté de M. Rochedieu, secrétaire, et M. Larçon, trésorier. Après une allocution de bienvenue et un appel à l'union entre patrons et ouvriers, M. Delbonnel fait connaître le résultat de la journée du Secours National laquelle a produit la somme de 969 frs, versée entre les mains de M. le subdélégué de Vienne; il donne ensuite des directives sur l'application du décret du 25 août 1941 relatif à l'indemnité horaire à accorder au personnel employé dans les salons; puis M. Rochedieu donne lecture de la charte corporative des coiffeurs, charte à laquelle le président et lui avaient été conviés pour l'élaboration lors du dernier congrès à Lyon ; il adresse ensuite un appel à tous pour l'application intégrale et loyale.

Ensuite M. le président traite de la réglementation sur la réduction de la consommation de l'électricité, il donne aussi quelques indications relatives aux prochaines attributions de matières premières.

Tous les membres présents ont approuvé les dispositions qui donneront à la profession des assises solides, et dès à présent diverses mesures doivent être observées ; notamment la fermeture des salons à 19 heures, aucun client ne devant être reçu après ; l'application stricte des tarifs officiels, etc... Les membres désignés à cet effet auront le pouvoir de constater les infractions et le groupement pourra se consti-

Ce conte n' est pas un conte de fées, mais un conte de la vie réelle. A cette époque, un jeune homme, le pècle, un jour, une fois, aperçut, gracieusement, un inconnu qui voyageait, et des rochers, souffrant, était fort d'être en train de toucher le sol, qui qui y ténébreux, tant que son s'élança au fut assez haut, terre. Puis, leau, qui s'efforça, soins empressés.

Quand le jeune homme expliqua qu'il était rebelle, Or, en ce la Suède, donc un enborg (le c d'arracher vie. Néanmoins, instant à o le hasard i de Calmar, bientôt l'âge, la n proclamaient. Christian, Eric un el que le prei les crieux sur les falaises ou les intimité se plus l'un s.

Un certain sautait un qu'Eric s'élevait une roche ce dernier avait failli empiétant d'ailleurs, fût conser périsable, il grava ce Viborg, pr va, au pr que la mo t'en, passa

Parmi les vaît une chesse Odé amis la ch cœur et l lui plaire.

Elle se pour l'un un cil pe de sa pré Christian

Un cœur pas tout à ment el qu'un pe se glisser prince é contraire, jalousie c cœur de suffi pou

A l'occa princesse vaît avoi de Chris poisson, classe d les ailes c pièces fu convives.

gnait, et plus ami repas, Cl et avant celle de d'homme qui sour sant le l'cria : « tend, all

Des vi Ecuyers uns pré leurs fe lourdes c plus som et de v saient d quenées

Christi tre, les coup, il voir, ori du faisu me sent cœur, et une é contint l'étrier, ciente é toute hé à l'épat

La jo comme vent d'e Cepen arrivés a parav rassé d roches dessous